

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250916-DCM2025-42-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Date de la convocation :
10/09/2025

Séance 16 septembre 2025

Date d'affichage :
10/09/2025

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic)

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

Délibération n°2025-42 : Dérogation à la règle du repos dominical des salariés des commerces du secteur automobile pour

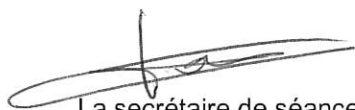
Par courrier en date du 3 septembre 2025, Mobilians Normandie a sollicité l'autorisation de la commune pour l'ouverture exceptionnelle des distributeurs automobiles situés sur son territoire les 5 dimanches suivants :

- Dimanche 18 janvier 2026,
- Dimanche 15 mars 2026,
- Dimanche 14 juin 2026,
- Dimanche 13 septembre 2026,
- Dimanche 11 octobre 2026.

Il s'agit de faciliter l'organisation des opérations « portes ouvertes » sur ce secteur.

L'assemblée, à la majorité de ses membres présents ou représentés (13 votes pour, 2 votes contre et 3 abstentions) :

- AUTORISE cette dérogation au titre de 2026 et pour les dates demandées.


La secrétaire de séance,
LE BARON Stéphane

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16 septembre 2025.

Le Maire,
DENIS Daniel



